

**CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY**

Tél : 03.83.92.50.50

1 rue du Docteur Archambault

54520 LAXOU

**Contact** : Directeur des Ressources Humaines : M. YADJEL

**PROFIL DE POSTE**

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**Fonction** : 1 ETP sur le département ambulatoire du Pôle Hospitalo Universitaire de Psychiatrie d'Adultes et d'Addictologie du Grand Nancy (PGN) comprenant des missions au Centre expert troubles bipolaires

**Liaison hiérarchique** : Directeur

**Liaison fonctionnelle** : Chef du Pôle du Grand Nancy

**Equipe médicale** : Psychiatres

**Horaires de travail** : du lundi au vendredi de 9h à 17h

**Résidence administrative** : CPN – 1 rue du Dr Archambault – 54520 LAXOU

**PRESENTATION DU POLE**

**Le PGN est organisé en 6 départements et unités de soins :**

- Département Hospitalisation,
- Département UPPA (Unité Psychiatrique pour Personnes Agées),
- Département prise en charge Ambulatoire,
- Département Réhabilitation psychosociale,
- Unités de soins "Santé Mentale / Justice.
- Département d'Addictologie

**Catégories professionnelles :**

- Médecins,
- Psychologues,
- Cadres supérieurs de santé,
- Cadres de santé,
- Secrétaires,
- Infirmiers,
- Aides soignants,
- Ergothérapeutes,
- Musicothérapeute,
- Relaxologue,
- Assistants sociaux éducatifs.

## **PRESENTATION DU CENTRE EXPERT TROUBLES BIPOLAIRES**

Labellisé par la Fondation FondaMental et hébergé au sein du Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie d'Adultes du Grand Nancy du Centre Psychothérapique de Nancy, le Centre Expert pour les Troubles Bipolaires est spécialisé dans l'évaluation, le diagnostic et l'aide à la prise en charge du trouble bipolaire. Il est construit autour d'une équipe pluridisciplinaire et utilise des standards d'évaluation. Il est destiné à faciliter une prise en charge personnalisée des patients et permet le développement de la recherche clinique.

Le Centre Expert s'adresse à tous les patients qui souffrent de troubles bipolaires déjà diagnostiqués mais aussi aux sujets dont le diagnostic est envisagé mais pas encore établi et qui souhaitent bénéficier d'une confirmation de diagnostic. Le patient devra être suffisamment stable, c'est à dire à distance d'un épisode de dépression ou d'excitation caractérisé.

Le Centre Expert vise à établir un diagnostic, à évaluer les caractéristiques du trouble comme les réponses aux traitements antérieurs et à rechercher des comorbidités psychiatriques et non psychiatriques. Il peut proposer un bilan neuropsychologique et permet de bénéficier de recommandations thérapeutiques personnalisées, en fonction des données les plus récentes de la littérature scientifique. Il s'agit donc de proposer un « état des lieux » complet de la maladie, ce qui permet de définir les orientations possibles de la prise en charge thérapeutique, mais aussi de suivre l'évolution de la maladie.

Le Centre Expert reçoit les patients adressés par leur psychiatre ou leur médecin généraliste. Les évaluations réalisées au Centre Expert ne se substituent pas au suivi réalisé par le médecin ou psychiatre traitant.

En outre, le Centre Expert pour les Troubles Bipolaires permet :

- des consultations spécialisées pour un diagnostic ou un avis thérapeutique ;
- l'accès à un bilan exhaustif et systématisé réalisé en hôpital de jour pour des patients adressés par un médecin généraliste ou un psychiatre ;
- des soins peu diffusés en pratique courante (psychoéducation, ateliers de gestion du stress, remédiation cognitive, etc.) ;
- la participation à des projets de recherche clinique visant à mieux comprendre la pathologie et à développer de nouvelles stratégies thérapeutiques.

## **MISSIONS**

- 1) Entretien avec les patients lors de la réalisation de l'évaluation pluridisciplinaire
- 2) Réalisation de bilan neuropsychologique
- 3) Animation d'ateliers de psychoéducation
- 4) Réalisation de séance de remédiation cognitive
- 5) Participation aux réunions cliniques et de fonctionnement.
- 6) Saisie des indicateurs d'activité dans E bipolar des entretiens et échelles.
- 7) Participation aux actions de recherche (locales, régionales, nationales) sous la responsabilité du médecin responsable de chaque structure
- 8) Implication dans un travail partenarial et contribution à l'enrichissement d'un réseau
- 9) Participation à l'écriture, la mise en œuvre, l'évaluation et les évolutions du projet.
- 10) Participation aux actions de formation
- 11) Saisie de l'activité PMSI

## **DIPLOME REQUIS**

- Licence de psychologie,
- Master professionnel de neuropsychologie clinique,

## **COMPETENCES SOUHAITEES**

- Une maîtrise des outils informatiques et des logiciels utilisés au CPN.
- Une connaissance des pathologies psychiatriques
- Le sens du travail en équipe pluridisciplinaire
- Une formation et une transmission de son savoir professionnel,